

Budget des dépenses

2024–25

Volume 2



Secrétariat du Conseil du Trésor



Secrétariat
du Conseil
du Trésor

Budget des dépenses **de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025**

VOLUME 2

PROVINCE DE L'ONTARIO
BUDGET DES DÉPENSES 2024-2025

Pour la version en ligne de ce document, visiter
<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

PROVINCE OF ONTARIO
EXPENDITURE ESTIMATES 2024-2025

For the online version of this document, visit
<https://www.ontario.ca/page/expenditure-estimates>

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction.....	v
Notes explicatives	vii
 Bureaux	
Bureau de l'Assemblée législative	1
Bureau du vérificateur générale.....	9
Bureau du directeur général des élections	13
Ombudsman Ontario.....	17

INTRODUCTION

Le Budget des dépenses 2024-2025 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1er avril 2024. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la *Loi de crédits*, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives à la page vii).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme du ministère » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

NOTES EXPLICATIVES

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2024-2025 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires

Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux

Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications

Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services

Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paielements de transfert

Inclut : les crédits d'impôt sur le revenu remboursables, les subventions et les soutiens à des personnes, au secteur des entreprises, aux institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux; les transferts de droit, les ententes relatives aux frais partagés et les autres transferts à des particuliers, des organisations et d'autres administrations.

Autres opérations

Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs

Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts

Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 \$.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le Bureau de l'Assemblée législative, créé le 20 décembre 1974 par la province de l'Ontario en vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative* de l'Ontario, fournit aux députés provinciaux un soutien en matière de procédures, de finances et de fonctionnement dans leurs travaux à l'Assemblée législative, dans les comités et à leurs bureaux de circonscription.

Ce Bureau accueille également les bureaux suivants : le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte*, de la *Loi de 2009 sur l'examen des dépenses publiques* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*.

Tous les fonds sont prélevés sur la Caisse de l'Assemblée législative, qui est distincte et indépendante du Trésor.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2024-2025	Prévisions 2023-2024	Différence entre 2024-2025 et 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
201 Programme du Bureau de l'Assemblée législative	211 824 300	190 953 700	20 870 600	155 585 989
202 Programme des commissaires	41 641 800	36 072 900	5 568 900	29 887 176
Moins : Mandats spéciaux	7 215 800	-	7 215 800	-
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	246 250 300	227 026 600	19 223 700	185 473 165
Mandats spéciaux	7 215 800	-	7 215 800	-
Total - Charges de fonctionnement	253 466 100	227 026 600	26 439 500	185 473 165
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	253 466 100	227 026 600	26 439 500	185 473 165
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	253 466 100	227 026 600	26 439 500	185 473 165

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201

Ce programme englobe les traitements et les allocations, ainsi que tous les services de soutien fournis aux députés par les divers bureaux de l'Assemblée.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE	POSTE	Prévisions 2024-2025	Prévisions 2023-2024	Différence entre 2024-2025 et 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
N					
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Présidence	489 500	353 400	136 100	299 632
2	Bureau du greffier	1 770 400	1 412 500	357 900	1 264 953
3	Services parlementaires	20 847 700	16 631 600	4 216 100	13 126 219
4	Services d'information et de technologie	20 105 600	15 846 600	4 259 000	13 694 629
5	Services administratifs	11 590 700	9 365 500	2 225 200	8 350 318
8	Services de soutien aux groupes parlementaires	11 147 900	13 022 800	(1 874 900)	13 059 189
9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	24 632 800	24 824 000	(191 200)	26 424 712
10	Services de soutien aux bureaux des députés	69 625 800	65 143 800	4 482 000	52 413 771
11	Programme de stages ©l'Assemblée législative de l'Ontario	355 000	344 000	11 000	292 120
13	Modernisation des installations	7 563 400	4 197 700	3 365 700	2 000 637
14	Services de l'édifice de l'Assemblée législative	18 386 800	17 115 000	1 271 800	12 641 416
15	Sergent d'armes	25 308 700	22 696 800	2 611 900	12 018 393
	Total, y compris mandats spéciaux	211 824 300	190 953 700	20 870 600	155 585 989
	Moins : Mandats spéciaux	7 215 800	-	7 215 800	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	204 608 500	190 953 700	13 654 800	155 585 989
	Mandats spéciaux	7 215 800	-	7 215 800	-
	Total - Charges de fonctionnement	211 824 300	190 953 700	20 870 600	155 585 989

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-1	Présidence	
	Traitements et salaires	3 700
	Avantages sociaux	200
	Transports et communications	267 700
	Services	183 600
	Fournitures et matériel	34 300
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	489 500
201-2	Bureau du greffier	
	Traitements et salaires	1 226 400
	Avantages sociaux	321 400
	Transports et communications	26 300
	Services	155 100
	Fournitures et matériel	41 200
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	1 770 400
201-3	Services parlementaires	
	Traitements et salaires	14 114 800
	Avantages sociaux	3 328 700
	Transports et communications	686 500
	Services	2 234 200
	Fournitures et matériel	586 500
	Total partiel	20 950 700
	Moins : Recouvrements	103 000
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	20 847 700
201-4	Services d'information et de technologie	
	Traitements et salaires	12 801 700
	Avantages sociaux	3 072 900
	Transports et communications	280 300
	Services	1 813 600
	Fournitures et matériel	2 138 600
	Total partiel	20 107 100
	Moins : Recouvrements	1 500
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	20 105 600

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-5	Services administratifs	
	Traitements et salaires	7 290 900
	Avantages sociaux	1 716 900
	Transports et communications	715 500
	Services	1 684 800
	Fournitures et matériel	182 600
	Total @voter - Charges de fonctionnement	11 590 700
201-8	Services de soutien aux groupes parlementaires	
	Traitements et salaires	7 517 500
	Avantages sociaux	1 776 400
	Transports et communications	341 400
	Services	1 336 500
	Fournitures et matériel	176 100
	Total @voter - Charges de fonctionnement	11 147 900
201-9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	
	Traitements et salaires	15 305 500
	Avantages sociaux	4 519 100
	Transports et communications	2 373 600
	Services	2 422 900
	Fournitures et matériel	11 700
	Total @voter - Charges de fonctionnement	24 632 800
201-10	Services de soutien aux bureaux des députés	
	Traitements et salaires	36 380 200
	Avantages sociaux	5 312 600
	Transports et communications	5 791 300
	Services	18 441 300
	Fournitures et matériel	3 700 400
	Total - Charges de fonctionnement	69 625 800

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-11	Programme de stages ©l'Assemblée législative de l'Ontario	
	Paiements de transfert	
	Programme de stages ©l'Assemblée législative de l'Ontario	355 000
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	355 000
201-13	Modernisation des installations	
	Services	7 563 400
	Total - Charges de fonctionnement	7 563 400
201-14	Services de l'édifice de l'Assemblée législative	
	Traitements et salaires	5 854 800
	Avantages sociaux	1 404 100
	Transports et communications	15 700
	Services	8 145 900
	Fournitures et matériel	3 657 300
	Total partiel	19 077 800
	Moins : Recouvrements	691 000
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	18 386 800
201-15	Sergent d'armes	
	Traitements et salaires	10 994 300
	Avantages sociaux	2 693 200
	Transports et communications	59 300
	Services	11 081 800
	Fournitures et matériel	480 100
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	25 308 700
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de l'Assemblée législative	211 824 300

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202

Ce programme comprend les bureaux suivants : le Commissaire ©l'information et ©la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès ©l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire ©l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte*, de la *Loi de 2009 sur l'examen des dépenses publiques* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE	POSTE	Prévisions 2024-2025	Prévisions 2023-2024	Différence entre 2024-2025 et 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
N					
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2	Bureau du commissaire ©l'information et ©la protection de la vie privée	31 213 600	27 199 300	4 014 300	22 501 177
3	Bureau du commissaire ©l'intégrité	5 781 800	4 720 800	1 061 000	3 436 880
6	Directeur de la responsabilité financière	4 646 400	4 152 800	493 600	3 949 119
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		41 641 800	36 072 900	5 568 900	29 887 176
Total - Charges de fonctionnement		41 641 800	36 072 900	5 568 900	29 887 176

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
202-2	Bureau du commissaire ©l'information et ©la protection de la vie privé e	
	Traitements et salaires	21 132 000
	Avantages sociaux	5 492 400
	Transports et communications	185 300
	Services	4 242 800
	Fournitures et matériel	161 100
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	31 213 600
202-3	Bureau du commissaire ©l'intégrité	
	Traitements et salaires	3 674 700
	Avantages sociaux	882 100
	Transports et communications	77 300
	Services	1 050 000
	Fournitures et matériel	97 700
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	5 781 800
202-6	Directeur de la responsabilité financière	
	Traitements et salaires	3 094 300
	Avantages sociaux	742 700
	Transports et communications	56 500
	Services	642 900
	Fournitures et matériel	110 000
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	4 646 400
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des commissaires	41 641 800

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur général, qui est un fonctionnaire de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des Comptes publics de l'Ontario, des organismes de la Couronne et des institutions bénéficiant de subventions publiques, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*. Ainsi, le Bureau du vérificateur général promeut la responsabilisation, l'efficacité et le souci de l'économie dans les activités du gouvernement et au sein des organismes du secteur parapublic.

Le 1er avril 2019, la *Loi de 2018 visant à établir la confiance, la transparence et la responsabilité* (la Loi) a été proclamée. Elle modifie la *Charte des droits environnementaux de 1993* de l'Ontario pour transférer certaines des responsabilités de l'ancien Bureau du commissaire à l'environnement de l'Ontario au Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Les responsabilités élargies du Bureau comprennent la présentation d'un rapport annuel sur l'application de la *Charte des droits environnementaux*.

Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

Le vérificateur général doit, aux termes des lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

En vertu de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, dans une année électorale, le vérificateur général est aussi tenu d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le dernier plan financier pluriannuel préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT PROGRAMME		Prévisions 2024-2025	Prévisions 2023-2024	Différence entre 2024-2025 et 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2501	Programme du Bureau du vérificateur général	30 358 700	26 194 700	4 164 000	26 246 272
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	30 358 700	26 194 700	4 164 000	26 246 272
	Crédits législatifs	522 100	522 100	-	577 362
	Total - Charges de fonctionnement	30 880 800	26 716 800	4 164 000	26 823 634
	Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	30 880 800	26 716 800	4 164 000	26 823 634
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	30 880 800	26 716 800	4 164 000	26 823 634

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501

Le vérificateur général procède à la vérification impartiale des Comptes publics de l'Ontario, des organismes de la Couronne et des institutions bénéficiant de subventions publiques, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi. En vertu de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, le vérificateur général doit aussi examiner et produire une déclaration indiquant que le dernier plan financier pluriannuel préparé par le ministre des Finances est raisonnable. De plus, depuis le 1er avril 2019, le vérificateur général doit présenter un rapport annuel sur l'application de la *Charte des droits environnementaux*.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE	POSTE	Prévisions 2024-2025	Prévisions 2023-2024	Différence entre 2024-2025 et 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
N					
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Bureau du vérificateur général	30 358 700	26 194 700	4 164 000	26 246 272
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	30 358 700	26 194 700	4 164 000	26 246 272
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	522 100	522 100	-	577 362
	Total - Crédits législatifs	522 100	522 100	-	577 362
	Total - Charges de fonctionnement	30 880 800	26 716 800	4 164 000	26 823 634

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
2501-1	Bureau du vérificateur général	
	Traitements et salaires	19 990 400
	Avantages sociaux	5 687 600
	Transports et communications	471 600
	Services	3 751 800
	Fournitures et matériel	384 800
	Paie­ments de transfert	
	CAAF-FCAR Inc.	72 500
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	30 358 700
Loi sur le vérificateur général		
L	Loi sur le vérificateur général	522 100
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	30 880 800

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME (\$)

CRÉDIT PROGRAMME		Prévisions 2024-2025	Prévisions 2023-2024	Différence entre 2024-2025 et 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
501	Programme du Bureau du directeur général des élections	45 694 400	43 736 600	1 957 800	36 143 442
TOTAL à VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		45 694 400	43 736 600	1 957 800	36 143 442
Crédits législatifs		-	-	-	135 955 778
Total - Charges de fonctionnement		45 694 400	43 736 600	1 957 800	172 099 220
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements		45 694 400	43 736 600	1 957 800	172 099 220
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)		45 694 400	43 736 600	1 957 800	172 099 220

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 124 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 795 associations de circonscription et 25 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Elections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Elections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les rôles rendus en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

SOMMAIRE - CRÉDIT (\$)				
POSTE	POSTE	Prévisions 2024-2025	Prévisions 2023-2024	Différence entre 2024-2025 et 2023-2024
N				Chiffres réels 2022-2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Administration des élections	26 346 100	19 757 000	6 589 100
2	Administration du financement des élections	19 348 300	23 979 600	(4 631 300)
TOTAL à VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		45 694 400	43 736 600	1 957 800
L	Loi électorale	-	-	-
Total - Crédits législatifs		-	-	-
Total - Charges de fonctionnement		45 694 400	43 736 600	1 957 800
				135 955 778
				135 955 778
				172 099 220

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	21 246 900
	Avantages sociaux	5 099 200
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	26 346 100
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	2 495 300
	Avantages sociaux	598 900
	Transports et communications	22 000
	Services	736 100
	Fournitures et matériel	10 000
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>	15 487 000
	Total partiel	19 349 300
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	19 348 300
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	45 694 400

OMBUDSMAN ONTARIO

L'Ombudsman de l'Ontario est un officier de l'Assemblée législative provinciale, indépendant du gouvernement et des partis politiques. Il a pour rôle de s'assurer que le gouvernement s'acquitte de ses obligations de rendre compte, en surveillant avec efficacité l'administration des services gouvernementaux. Le pouvoir d'enquête de l'Ombudsman est défini dans la *Loi sur l'ombudsman*.

Les gens peuvent communiquer avec le Bureau de l'Ombudsman pour porter plainte de nombreuses façons - en personne, par écrit, par appel téléphonique sans frais, par courriel ou au moyen d'un formulaire de plainte en ligne. Le Bureau fournit aussi sur son site Web (www.ombudsman.on.ca) des renseignements détaillés concernant ses activités et des enquêtes particulières, en anglais et en français.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT PROGRAMME		Prévisions 2024-2025	Prévisions 2023-2024	Différence entre 2024-2025 et 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2301	Programme - Ombudsman Ontario	33 097 100	29 465 000	3 632 100	24 056 845
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	33 097 100	29 465 000	3 632 100	24 056 845
	Total - Charges de fonctionnement	33 097 100	29 465 000	3 632 100	24 056 845
	Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	33 097 100	29 465 000	3 632 100	24 056 845
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	33 097 100	29 465 000	3 632 100	24 056 845

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301

L'Ombudsman est un fonctionnaire indépendant et impartial de l'Assemblée législative de l'Ontario, nommé par toutes les parties, dont le rôle est de s'assurer que le gouvernement provincial et la fonction publique servent la population d'une façon équitable, responsable, transparente et respectueuse de ses droits.

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario a été créé en 1975 et traite les plaintes sur les décisions et mesures administratives de plus de 1 000 organismes de la fonction publique et du gouvernement de l'Ontario, ainsi que celles concernant les services en français et les services fournis dans le secteur de la protection de l'enfance.

En 2023-2024, le Bureau de l'Ombudsman a reçu plus de 27 000 plaintes. L'effectif approuvé du Bureau était de 186 ETP pour cet exercice.

SOMMAIRE - CRÉDIT (\$)				
POSTE	POSTE	Prévisions	Prévisions	Différence
N		2024-2025	2023-2024	entre
				2024-2025
				et
				2023-2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Ombudsman	33 097 100	29 465 000	3 632 100
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	33 097 100	29 465 000	3 632 100
	Total - Charges de fonctionnement	33 097 100	29 465 000	3 632 100

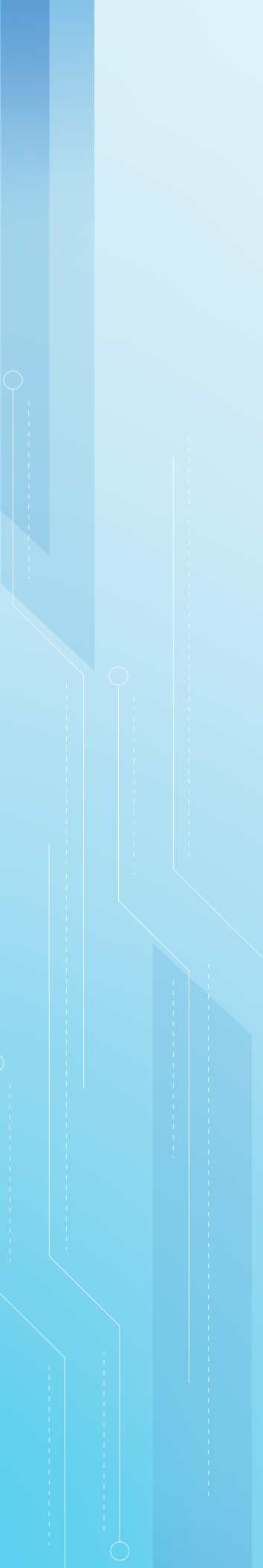
24 056 845

24 056 845

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	20 400 700
	Avantages sociaux	4 878 700
	Transports et communications	1 520 500
	Services	5 466 800
	Fournitures et matériel	830 400
Total ©voter - Charges de fonctionnement		33 097 100
Total (Charges de fonctionnement) - Programme - Ombudsman Ontario		33 097 100



ISSN 0835-5576 (Imprimé)
ISSN 1718-7990 (En ligne)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025